

Exercice : 35  
Présents : 29  
Représentés : 5  
Absent : 0  
Absents excusés : 1

VILLE DE SOISSONS  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

DCM.2017/159 CONSEIL MUNICIPAL – DEMISSIONS DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

ACCUEILLE Madame Cécile COLAS et Monsieur Stéphane LEGRAIN au sein du Conseil Municipal.

DCM.2017/160 CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS MUNICIPALES, COMMISSIONS COMMUNALES ET ORGANISMES EXTERIEURS – DESIGNATION DE MEMBRES

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ

AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- de la COMMISSION ANIMATION DE LA VILLE ET JUMELAGE
  - Cécile COLAS
- de la COMMISSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – VIE DES SENIORS
  - Cécile COLAS
- de la COMMISSION ANIMATION DU PATRIMOINE
  - Cécile COLAS
- de la COMMISSION RELATION AVEC L'ENTREPRISE – DE L'EMPLOI – DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIE
  - Cécile COLAS
- de la COMMISSION PREVENTION – SECURITE – SANTE (3 membres)
  - Cécile COLAS
  - Sylvie COUPEY
  - Véronique BOSSU
- de la COMMISSION CENTENAIRE 14/18 ET ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES
  - Cécile COLAS

- de la COMMISSION URBANISME – TRAVAUX – LOGEMENT (2 membres)
  - Philippe COUPEY
  - Ibrahima SOW
- de la COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ET ENVIRONNEMENT
  - Yana BOUREUX
- de la COMMISSION TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE
  - Stéphanie ZANUTTO

## AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

### Représentant :

- de L'AMICALE DU PERSONNEL
  - Olivier ENGRAND
- du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS
  - Carole DEVILLE-CRISTANTE
- du CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION PICARDIE
  - Olivier ENGRAND
- du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)
  - Olivier ENGRAND
- du COMITE CONSULTATIF N°2 CONSEIL DE QUARTIER "CHEVREUX"
  - Cécile COLAS
- du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUSIQUE MUNICIPALE ET AMIS REUNIS
  - Elisabeth BILLECOQ
- de la COMMISSION PREVUE PAR L'ARTICLE 43 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques
  - Jean-Michel LHUSSIEZ
- de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
  - François DROUX

- du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL  
- Carole DEVILLE-CRISTANTE
- des COMMISSIONS PERMANENTES ET CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – Collège Gérard Philippe  
- Séverine PELLETIER
- du COMITE CONSULTATIF n°5 CONSEIL DE QUARTIER "PRESLES"  
- Stéphane LEGRAIN

Suppléant :

- du GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA SECURITE ROUTIERE (GISR)  
- Stéphane LEGRAIN

Suppléant :

- du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL  
- Cécile COLAS

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
28	0	6	0

**DCM.2017/161** CONSEIL MUNICIPAL – FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

**ARTICLE 1 : ABROGE** la Délibération n°2014.22 du 4 avril 2014 fixant le nombre des adjoints au Maire.

**ARTICLE 2 : FIXE** à 9 le nombre des adjoints au Maire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
28	0	6	0

**DCM.2017/162** AFFAIRES FINANCIERES – INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR

**ARTICLE 1 : AUTORISE** l'attribution de l'indemnité de conseil à Madame Odile MAES, Trésorière, à compter du 3 avril 2017, date de son entrée en fonction.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/163 AFFAIRES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - CREDITS DE PAIEMENT**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la mise à jour des AP/CP.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/164 AFFAIRES FINANCIERES – DECISION MODIFICATIVE N° 3 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la décision modificative n°3 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/165 AFFAIRES FINANCIERES – CENTRE SOCIAL DE CHEVREUX – PAIEMENT D'UNE AMENDE POUR STATIONNEMENT IRRÉGULIER**

**ARTICLE 1 : DECIDE** la prise en charge de l'amende pour stationnement irrégulier.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le mandatement de l'amende de 33 €.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/166 LE MAIL-SCENE CULTURELLE – MAIL & COMPAGNIES 2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES THEATRALES - CONVENTION**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de soutenir les compagnies théâtrales soissonnaises dans le cadre de la manifestation « Mail & Compagnies », organisée au Mail-Scène culturelle du **22 janvier** au **2 février 2018**.

**ARTICLE 2 : SIGNE** une convention établie avec l'ensemble des compagnies théâtrales afin de régler les modalités de mise en œuvre de cette manifestation.

**ARTICLE 3 : ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € à chaque compagnie citée ci-après : Compagnie Acaly, Compagnie Apremont Musithéa, Compagnie Nomades, Compagnie Pass à l'Acte, Association Les Muses s'y collent, Compagnie Art et Nuits blanches, Compagnie du Milepart.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2017 chapitre 65.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/167** AFFAIRES GENERALES – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – RAPPORT DU PRESIDENT – ANNEE 2016 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 PRESENTE PAR LA SOCIETE COFELY DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 PRESENTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU SOISSONNAIS (SIPRODES) – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU CAMPING

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** que la commission consultative des services publics locaux s'est bien réunie le mercredi 25 octobre 2017 pour examiner les rapports d'activités 2016 des services publics locaux délégués.

**ARTICLE 2 : PREND ACTE** du rapport annuel présenté par la société COFELY chargée de la délégation de service public de chauffage urbain, au titre de l'année 2016.

**ARTICLE 3 : PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le SIPRODES, au titre de l'année 2016.

**ARTICLE 4 : PREND ACTE** du bilan d'activité du Camping.

**ARTICLE 5 : DIT** que le rapport annuel présenté par la société COFELY, le rapport annuel présenté par le SIPRODES et le bilan d'activité du Camping sont mis à la disposition du public en mairie.

---

**DCM.2017/168** AFFAIRES GENERALES – ORGANISATIONS SYNDICALES PROFESSIONNELLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2017

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer les subventions aux organisations syndicales professionnelles suivantes au titre de l'année 2017 :

CFE/CGC	677,83 €
FO	737,29 €
CGT	1.153,51 €
CFDT	1.034,59 €
UNSA 02 UL	499,49 €
UNSA Education	220 €
FSU	220 €
<b>Totaux</b>	<b>5.280 €</b>

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2017 – chapitre 65.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
31	0	2	0

---

**DCM.2017/169** AFFAIRES GENERALES – ACQUISITION DU SITE CERIC

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir le site CERIC, sis 1 rue d'Orcamps à Soissons composé des parcelles cadastrées CP 23 (2ha 00a 96ca), CP 46 (0ha 28a 52ca) et CP 47 (2ha 49a 48ca) pour un montant, hors frais, de 250 000 €.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
28	5	0	0

**DCM.2017/170 AFFAIRES SPORTIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**ARTICLE 1 : ATTRIBUE** les subventions sollicitées par les associations sportives suivantes pour l'année 2017 :

1 – Pour l'organisation de manifestations sportives :

- A la Plongée Sous-Marine Soissons pour l'organisation de la descente de l'Aisne qui s'est déroulée le 24 septembre 2017 pour un montant de ..... 900 €
- A Soissons Escalade pour l'organisation des 10 ans du mur d'escalade qui se sont déroulés le samedi 17 juin 2017 correspondant au versement de la deuxième partie de la subvention accordée pour un montant de ..... 400 €
- Au CRAC Soissons pour l'organisation du cross de la Ville qui se déroulera le dimanche 26 novembre 2017 pour un montant de ..... 1 200 €

2 – Pour les frais de déplacements :

- **Au Billard Club de Soissons pour participer au remboursement des frais de déplacements des différentes compétitions nationales et internationales pour un montant de ..... 1 740 €**

3 – Pour la formation :

- A la Plongée Sous-Marine Soissons pour la participation de membres de l'association à plusieurs formations techniques pour un montant de ..... 800 €
- Au CRAC Soissons pour la participation d'un membre de l'association à la formation d'entraîneur 2<sup>ème</sup> degré jeunes pour un montant de ..... 400 €

4 – Divers :

- Au Cercle Pugilistique Soissonnais pour une aide à l'acquisition de matériels pédagogiques pour un montant de ..... 500 €
- Au CC Villeneuve Soissons Aisne pour une aide à l'acquisition de matériels pour un montant de ..... 1 000 €

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/171 VIE DES QUARTIERS – CREATION DE L'ESPACE #AULOCAL – RUE DU BOIS DE SAPIN**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de créer l'espace #aulocal, spot local «Emploi Insertion et Entreprenariat » avec la spécialisation « quartiers prioritaires », situé rue du Bois de Sapin dans les locaux de l'espace du Bois de Sapin.

**ARTICLE 2 : DECIDE** de réaliser les travaux nécessaires et à prendre toutes décisions permettant la réalisation de ce local.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès du Conseil Région des Hauts de France et du CGET dans le cadre du Contrat de Ville.

**ARTICLE 4 : DIT** que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/172 VIE DES QUARTIERS – CONTRAT DE VILLE 2017**

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'approuver la programmation d'actions du Contrat de ville 2017 pour les services municipaux dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville du Conseil Régional des Hauts de France.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** d'attribuer les subventions du Contrat de ville proposées aux services municipaux figurant dans le tableau joint en annexe.

**ARTICLE 3 : DIT** que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
31	1	1	0

**DCM.2017/173 RENOVATION URBAINE – REGIE DE QUARTIER – CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'association ALISS en contrepartie d'interventions sur l'entretien des espaces publics des quartiers de Presles, Chevreux et Saint-Crépin.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association ALISS et tout document afférent, y compris la détermination du coût de prestation sur un an.

**ARTICLE 3 : DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/174 AFFAIRES TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) – ANNEE 2018 – CONSTRUCTION DE LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE ET D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN**

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le projet de construction de locaux de la police municipale et d'un centre de supervision urbain, une aide financière à hauteur de 50 % soit 477 000 H.T sur la base du coût total prévisionnel d'un montant de 954 000 € H.T soit 1 144 800 € T.T.C.

**ARTICLE 2 : S'ENGAGER** à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la notification et à signer et certifier, en règle générale, toute pièce administrative se rapportant à cette opération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/175 AFFAIRES TECHNIQUES – MISE EN PLACE DE LA DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT – ANNEE 2018**

**ARTICLE 1 : DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de modifier la redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol compris dans les voiries listées en annexe de la présente délibération :

A – Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement :

- 0 à 15 minutes : gratuites
- 0,10 € : par tranche de 10 minutes
- 0,60 € : pour 1 h 15
- 1,20 € : pour 2 h 15
- 18,80 € : pour 15 minutes au-delà de 2 h 15

Pour le paiement via l'application WHOOSH, le prix du stationnement sera de 0,28 € pour la première tranche de 10 minutes, puis identique au paiement à l'horodateur pour les périodes suivantes.

B – le montant du forfait de post-stationnement (applicable sur l'ensemble de la commune) est de : 20 €

**ARTICLE 2 : DECIDE** que les usagers des emplacements mentionnés à l'article 1 sont tenus de s'acquitter de la redevance de stationnement tous les jours (excepté les dimanche, lundi et jours fériés) pour une période courant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Dans la période quotidienne durant laquelle la redevance est exigée, la durée maximale de stationnement autorisée est de 2 h 30.

**ARTICLE 3 : DECIDE**, par dérogation aux dispositions citées ci-dessus, le montant de la redevance de stationnement due pour les résidents et les commerçants.

- 24 € : par mois
- 70 € : par trimestre



avec validité uniquement sur la place Dauphine, le square Bonnenfant, place Fernand Marquigny, place Mantoue et place du Cloître.

Les modalités de pratiques de perception des redevances de stationnement restent inchangées à savoir : recours à des horodateurs, ou sur Smartphone via l'application « WHOOSH ».

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir et notamment la convention avec l'Agence Nationale du Traitement Automatique des Infractions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/176 PATRIMOINE – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

**ARTICLE 1 : DECIDE** le renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 600 € pour l'année 2017.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont prévus au budget – nature 6281.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/177 PATRIMOINE – VENTE DU LIVRE « SOISSONS, UNE HISTOIRE D'AVENIR »**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de fixer à 20 € le prix du livre « Soissons, une histoire d'avenir » publié aux Editions du Palais à Paris, auteur Frédéric Sartiaux, et d'enregistrer 1500 exemplaires comme valeurs au Trésor Public. Le stock d'ouvrages est fixé à l'abbaye Saint-Jean des Vignes.

**ARTICLE 2 : DIT** Les recettes sont inscrites sur la nature 7088 de la régie de recettes du Service du Patrimoine.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/178 URBANISME – INCORPORATION D'UN BIEN PRESUME VACANT ET SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté constatant l'incorporation des lots n°2-3-4 et 52 de la parcelle AN 129 dans le domaine privé communal.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à acquitter les frais de publication dudit arrêté au service de la publicité foncière de Soissons.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette procédure.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
33	0	0	0

**DCM.2017/179** DIRECTION GENERALE – AVIS RELATIF AUX OUVERTURES DOMINICALES 2018 ACCORDEES PAR LE MAIRE

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** la liste des dimanches retenus par branche d'activités au titre de l'année 2018 (selon le calendrier joint à la présente délibération) qui sera soumise pour avis conforme à l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
30	0	3	0

**DCM.2017/180** DIRECTION GENERALE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF AUX COMPETENCES GEMAPI ET FESTIVAL BERZYK

**ARTICLE 1** : **APPROUVE**, sous réserve des dispositions de l'article 2, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées transmis le 13 octobre 2017 concernant d'une part la compétence dite GEMAPI et, d'autre part, la compétence Financement du festival BERZYK.

**ARTICLE 2** : **REFUSE** que les dépenses que la Communauté d'agglomération est susceptible d'engager à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au titre de la compétence GEMAPI en adhérant au Syndicat du Bassin Versant de l'Aisne Navigable Axonaise impacte les contribuables par l'instauration d'une taxe supplémentaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
28	0	5	0

Délégation du Conseil Municipal – Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (compte rendu des décisions prises + Assurances)

Présentation des décisions prises par délégation du Conseil au Maire.

A SOISSONS, le 24 novembre 2017

Le Maire,

  
Alain CRÉMONT

